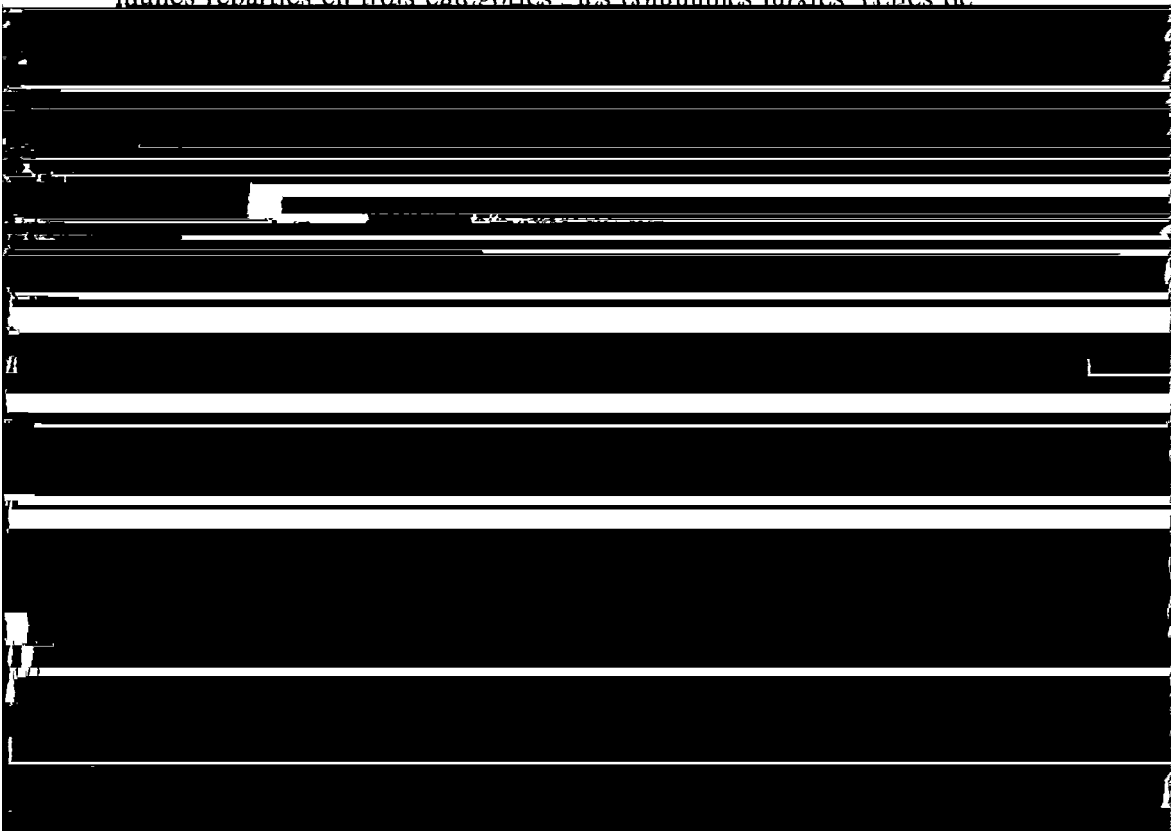


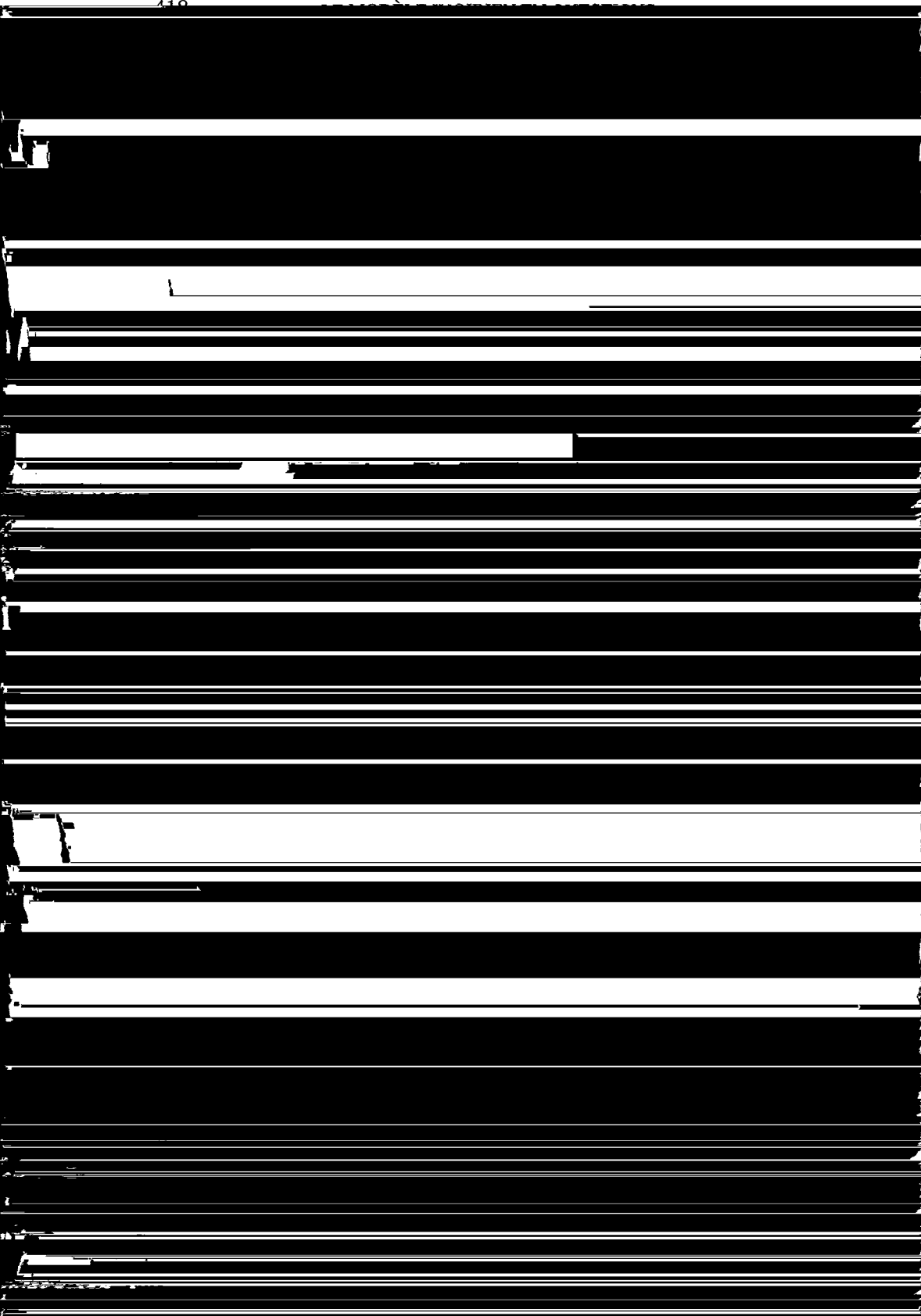
Crise, gestion municipale et participation populaire ou jeux de pouvoirs dans la ville

Boizo ORI

Introduction

La communalisation a connu un essor fulgurant ces dernières années en Côte-d'Ivoire. Avant 1980, il n'existait dans le pays que quelques communes réparties en trois catégories : les communes mixtes, celles de





particulière des déchets s'est avérée d'autant plus préoccupante qu'elle concerne un domaine important des activités des mairies. On estime (S. Touré, 1993) en effet que la production des déchets dépasse 0,5 kg par personne et par jour dans la plupart des villes de Côte-d'Ivoire et que leur élimination n'engloutit pas moins de 40 à 50 % des budgets communaux.

Dans les communes rurales nouvelles où l'expérience de gestion n'est pas encore acquise, les structures qui existent manquent simplement d'être performantes. Dans les communes de l'agglomération abidjanaise, où *Ash International* hérite des services de la SITAF tombée en faillite, il s'écoule plusieurs mois au cours desquels les ordures s'accumulent dans les rues au grand dam des populations urbaines d'Abidjan.

La faillite de la gestion des ordures ménagères dans les communes et les problèmes généraux de salubrité et de qualité de l'environnement et du

d'action sociale, particulièrement actives dans les communes : le désir de se soustraire au chômage, à l'interminable attente d'un hypothétique emploi dans le secteur formel et au désœuvrement, auxquels les jeunes sont condamnés dans les villes, constitue un ferment qui favorise l'émergence de ces groupes. Ces groupes apparaissent au gré de processus sociaux et d'organisation relativement contrastés, ils se prêtent bien à un essai typologique fondé sur quelques critères de discrimination.

De la *COJEVOE* (Coopérative des Jeunes Volontaires à l'Entreprise dans la commune de Biankouma) aux multiples groupes de coopérateurs regroupés au sein d'une structure fédérative *AGEPOMA* (*Association Générale pour la Précollecte des Ordures Ménagères d'Abobo*), en passant par les groupes coopératifs opérant dans les communes de Soubré, Sinfra et Port-Bouët, la distinction n'est autre que celle existant entre les regroupements associatifs formels, informels et mixtes. Mais en plus du critère d'organisation structurelle qui permet de les distinguer, il existe d'autres critères tels que l'activité et le mode de rémunération du travail. Les groupes formels se présentent comme des entités relativement structurées, ceci traduisant chez elles un souci manifeste d'efficacité et d'organisation : adoption d'un statut et d'un règlement intérieur ; mise en place d'une équipe de direction hiérarchisée ; définition de pôles de responsabilités individuelles et collectives ; l'établissement d'un contrat d'entreprise en bonne et due forme, liant les coopérateurs aux structures techniques de la mairie et dont les principales clauses concernent aussi bien l'objet du service que les modalités de collaboration éventuelle et les conditions de financement ou de rémunération du travail à accomplir. Les cas de figure achevés de regroupements informels concernent des organisations coopératives de taille plus réduite que dans le cas précédent (4 à 6 personnes). C'est le fait d'individus qui conviennent de former un groupe de coopération au sein duquel ils ne seront liés que par les relations pratiques de travail, tout en restant institutionnellement autonomes par rapport aux structures municipales.

Les individus qui s'insèrent dans le champ des activités communales selon une approche d'organisation intermédiaire ou mixte, quant à eux, combinent certains aspects des deux modes de structuration précédents : regroupement sur la base d'une cooptation mutuelle en vue d'entreprendre

collecte et accessoirement de la collecte des ordures ménagères. A Biankouma, le Cahiers des Charges de la *COJEVOE* qui agit contractuellement sur le terrain, énumère une large gamme de services de ramassage d'ordures ménagères et de déchets solides, d'entretien des lieux publics et des infrastructures communales que la mairie réalisait jadis en régie : entretien des abords des rues, des réserves administratives et des espaces verts ; nettoyage des caniveaux, des buses et de l'abattoir ; balayage de l'artère principale et des rues secondaires du marché et de la gare routière

ainsi, pour une grande part, la survie de ces coopératives qui, toutes, ne sauraient autrement survivre à leur situation de réelle précarité. Il reste qu'au-delà de leurs stratégies respectives d'insertion sur le champ des assignations des pouvoirs locaux, de leur mode d'organisation et du type de rapport institué entre elles et les autorités municipales, ces regroupements obéissent à une même dynamique d'évolution : n'obéissant pas à des principes figés, ils seraient susceptibles d'évoluer éventuellement vers une tendance qui ferait d'eux des entités mieux organisées pour plus d'efficacité et surtout reconnues comme partenaires sociaux à part entière, autant par les autorités municipales que par la société dans son ensemble.

C'est précisément ici, dans leurs rapports globaux à la société, et plus particulièrement aux pouvoirs d'État délégués aux maires, que ces organisations de jeunes – tout comme les autres associations horizontales ayant parallèlement émergé ces dernières années sur l'échiquier socio-politique et socio-économique dans le pays – présentent un intérêt sociologique certain. Elles sont la manifestation d'une évolution des pratiques et des rapports socio-institutionnels d'autant plus significative qu'elle tend à se construire sur des bases nouvelles dans les communes et dans un contexte socio-politique nouveau.

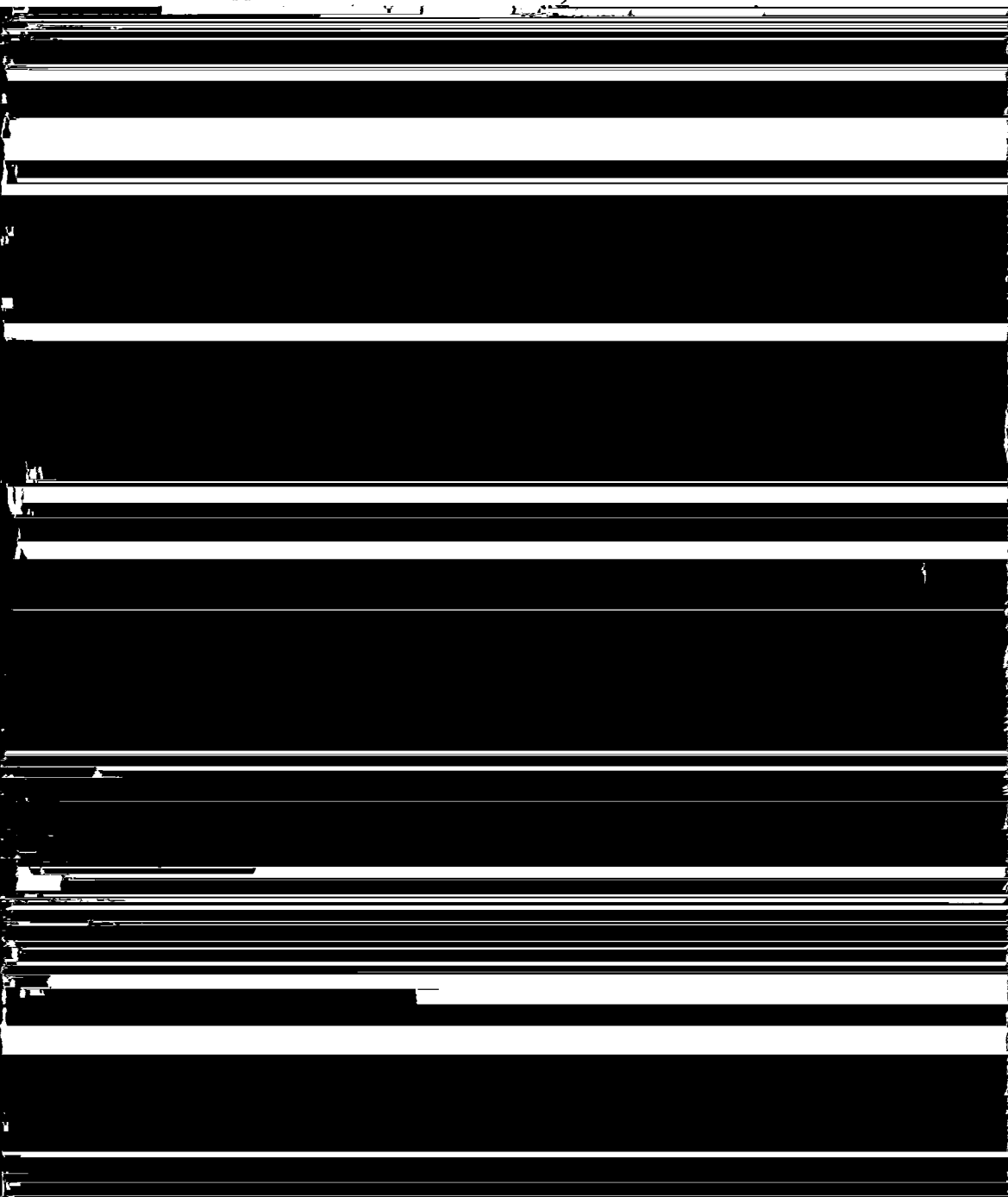
Que des prestataires de services ou tout autre opérateur économique d'intérêt privé interviennent auprès des collectivités locales pour s'adjuger des contrats de travaux que la mairie réalisait en régie ce n'est pas cela qui est nouveau. Ce qui l'est en revanche, c'est à travers ces mouvements sociaux, la montée en puissance de la société civile mue en l'occurrence par une volonté participative. Tout se passe comme si, avec la crise que traversent l'État et, par ricochet, les communes, et surtout avec les remises en question politiques et sociales des systèmes établis auxquelles cette crise a donné libre cours, la société civile dans sa tentative de « ressourcement par la base » (R. Lemarchand 1993) donne des signes de s'ouvrir aux jeunes. Ainsi, à partir des initiatives qui les mènent à agir dans et sur la ville, ceux-ci accèdent à une échelle de valorisation statutaire, identitaire et d'intégration sociale. Mieux, organisés pour agir là où les mairies ont fait preuve de faillite, ils acquièrent pleinement la conscience d'eux-mêmes et de leurs organisations, en tant que pouvoir de fait (ou en deve-

Dès lors, l'on peut s'interroger sur l'avenir de ces pouvoirs en devenir ou établis. Leur irruption sur le champ des compétences et des assignations institutionnelles est-elle porteuse d'un nouveau *contrat social* de participation populaire dans la gestion des municipalités, au risque de voir les maires ou plutôt les élus qu'ils sont y perdre un peu de leur légitimité vis-à-vis de l'opinion qui proteste déjà (« c'est aux maires qu'ils revient d'enlever les ordures ménagères... ») ; ils verraient dans l'avènement de ce contrat social matière à contestation de leur pouvoir désormais érodé (« à quoi cela sert-il d'avoir un maire, s'il ne peut pas assurer les services pour lesquels il a été élu... ? »). Ou au contraire, ces formations seront-elles sans lendemain, emportées qu'elles pourraient être, soit par leurs propres contradictions soit par la récupération politique et le télescopage d'intérêts contradictoires : luttes de revendications statutaires et identitaires, affrontements pour la redistribution du pouvoir ou de parcelles de pouvoir entre groupes d'acteurs ou d'intérêts sociaux organisés, c'est-à-dire entre différents pouvoirs, jouant sur le champ socio-urbain de crise.

La réponse à ces questions ne peut être immédiate. Elle s'inscrit tout naturellement dans la durée qui porte tous ces processus de transformation sociale naissants et dont l'expression, par conséquent, n'est pas encore suffisamment élaborée. Toutefois, derrière le jeu des acteurs sur le terrain et autour de la problématique d'une *gestion partagée* de services municipaux, se profile déjà en filigrane un *jeu contradictoire de pouvoirs* : si à partir des *rôles sociaux ou économiques* dans lesquels les groupes associatifs de jeunes marquent leur place en tant que groupes d'acteurs sociaux (ou en tant que pouvoirs), l'État d'une manière générale et les pouvoirs municipaux locaux en particulier mettent en œuvre une stratégie dont les hésitations et les ambiguïtés sont en contradiction avec l'idéal d'une décentralisation associative de qualité, une nouvelle dynamique des

qui, après des cursus scolaires prématurément écourtés ou chaotiques, peinent à déboucher sur les voies d'une insertion sociale normale. Jadis

Cela passe encore par la reconnaissance implicite dont ces groupes associatifs bénéficient de la part des institutions extérieures (représentations diplomatiques, ONG, fondations, clubs services, etc.) qui marquent cela par des appuis matériels et financiers qu'elles leur octroient. Or, aux



pressions de la citoyenneté (Diouf 1994). Ensuite, dans l'application des mesures de décentralisation au niveau des structures locales de décisions, c'est aussi la même tendance à l'ambiguïté des pratiques que traduit l'ostracisme dans lequel sont tenus la plupart des groupements associatifs œuvrant dans les communes. Apparemment, les autorités municipales ne voient le rapport qu'elles pourraient entretenir avec les groupes associatifs de jeunes opérant dans leur commune qu'au travers de l'aide financière et matérielle que ceux-ci pourraient être amenés à leur adresser éventuellement. Aussi, l'argument invoquant les *contraintes financières* est-il souvent bien trop vite utilisé par ces autorités pour justifier l'absence d'une politique formelle de participation ou d'association des initiatives horizontales dans la stratégie globale de gestion des communes.

s'inscrivent, construisent leur identité et leur statut pour s'instituer comme de véritables pouvoirs en face d'autres pouvoirs sociaux ou institutionnels. Ces dynamiques sociales donnent ainsi leur contenu et leurs traits significatifs aux transformations sociales qui travaillent de l'intérieur la société urbaine en Côte-d'Ivoire. Transformations dans lesquelles les stratégies individuelles (ou individualistes) rejoignent les stratégies de

- ORI B., 1993, *Crise, gestion municipale et participation populaire ou jeux de pouvoirs dans la ville, quel avenir ? (Quelques éléments d'une problématique)*, Centre ORSTOM de Petit Bassam, nov. 1993, 9 p. multgr.
- STEPHEN S., 1983, *L'Afrique Jacobine, Territoire*, numéro 4, Paris, février-mars 1983.
- TOURE S., 1993, *Résultats préliminaires d'une enquête sur la capacité et la volonté des administrés à payer les services de collecte des déchets solides dans leur commune*, ENSTP, Yamoussoukro, Séminaire régional USAID/RPCI, La privatisation des services municipaux et la participation communautaire locale Abidjan, 17-19 mai 1993.